



Abus de confiance

Par **JUJU14**, le **30/05/2008** à **17:30**

Bonjour,

J'ai signé un contrat avec un constructeur en 06/07. J'ai signé l'acceptation de l'offre de prêt bancaire en 11/07.

Le commencement des travaux était prévu début avril 2008.

A ce jour rien n'est commencé et je risque de perdre le bénéfice de mon prêt immobilier (taux d'intérêt intéressant) car la date limite pour bénéficier de ce prêt est le 10 juin 2008, sinon le prêt sera revu à un taux plus élevé.

Le chef de chantier, nous mène en bateau depuis 2 mois et promet de semaine en semaine que les travaux vont avoir lieu.

Que puis-je faire? Ai-je un recours?